

Faites avancer vos projets, formez-vous !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur : www.gers-chambagri.com / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs*
16 025	Installation	Stage collectif/ Maîtriser les risques sociaux, juridiques et environnementaux de son projet d'exploitation agricole	1, 2, 3, 7 et 8 mars	Auch	B
16 031	Certiphyto	TEST CERTIPHYTO-Décideur en exploitation agricole et en travaux et services	4 mars	Auch	35 €
16 032	Elevage	Améliorer le suivi sanitaire de son troupeau d'ovins et ou de caprins	7 et 11 mars	Auch	28 €
16 039	PAC	Comprendre les mécanismes de la nouvelle PAC 2015 - 2020	8 mars	Auch	A
16 035	Installation	Recenser, évaluer, comparer les éléments permettant de chiffrer la rentabilité du projet (JA)	9 et 16 mars	Auch	B
16 037	Elevage	Phytothérapie : Les douze plantes majeures en élevage et leurs utilisations	10 mars	Auch	A
16 040	PAC - Elevage	Comprendre les mécanismes de la nouvelle PAC 2015 - 2020	11 mars	Auch	A
16 038	Installation	S'installer dans le Gers, réussir ses démarches d'entreprise	15 et 16 mars	Auch	B
16 041	PAC	Comprendre les mécanismes de la nouvelle PAC 2015 - 2020	15 mars	Auch	A
16 042	PAC - Agriculture biologique	Comprendre les mécanismes de la nouvelle PAC 2015 - 2020	17 mars	Auch	A

* TARIFS :

A : Ressortissants VIVEA : Une cotisation stagiaire variable selon la prise en charge par votre fonds de formation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

B : Prise en charge par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

- Pour consulter le programme des formations ci-dessus :
- **S'inscrire** et connaître les conditions générales,
- **Récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,
se reporter au Catalogue Formation ou sur le site : www.gers-chambagri.com / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation
Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Formation - emploi au 05.62.61.77.43.

